

Décision n° 2022-2238
de la présidente de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 10 novembre 2022
attribuant des ressources en numérotation à
la société Goto technologies Ireland unlimited

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Goto technologies Ireland unlimited reçu le 7 novembre 2022, sollicitant l’attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 17 novembre 2022, les ressources en numérotation indiquées dans le tableau ci-dessous sont attribuées, jusqu'au 17 novembre 2024, à la société Goto technologies Ireland unlimited (enregistré au registre du commerce d'Irlande sous le numéro 512618) pour une utilisation dans les territoires correspondants.

Type de ressources	Ressources attribuées	Territoire
Numéros géographiques	01 59 12	ZNE Paris
Numéros géographiques	02 59 64	ZNE Nantes
Numéros géographiques	03 76 49	ZNE Lille
Numéros géographiques	04 51 66	ZNE Lyon
Numéros géographiques	05 37 21	ZNE Toulouse
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 01 33	National
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 03 68	National
Préfixes de routage des numéros spéciaux	08 42 92	National

Article 2. La société Goto technologies Ireland unlimited acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Goto technologies Ireland unlimited et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 10 novembre 2022

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales